

Délibération n° DCM_20261008-1 -



EXTRAIT REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six le huit octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ercé-près-Liffé, légalement convoqué le quatre octobre, s'est réuni à la salle du Relais des Cultures en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Bertrand CHEVESTRIER, Maire.

Etaient présents : B. CHEVESTRIER - I. GAUTIER - E. FLAUX - M. GUILARD - A.-C. BOISRENOULT - C. BOY - C.-M. DAUDIN - P. DORNIC - S. GUILLUY - M. MARDELE - G. MORIN - N. RENAUD

Absents :

Etaient absents excusés : M. ALEXANDRE ayant donné procuration à C. BOY - M. BAHERRÉ ayant donné procuration à B. CHEVESTRIER - D. GARNIER - F. GENDRON ayant donné procuration à P. DORNIC - J. GUIGUEN - F. LE MOUËL ayant donné procuration à I. GAUTIER - K. STEPHEN

Secrétaire de séance : I. GAUTIER

Nombre de conseillers en exercice :.....19

De présents :.....12

De votants :.....16

DCM_20261008-1 - DEVIS TRAVAUX D'URGENCE DE L'ÉGLISE

Le cabinet Daouad qui accompagne la Commune dans le diagnostic des désordres de l'Église a recommandé des travaux d'urgence concernant la croix, le paratonnerre et les deux niveaux sommitaux de la flèche.

Des devis ont été demandés à plusieurs entreprises pendant l'été, avec pour objectif le démontage du paratonnerre au radium, le démontage des deux niveaux sommitaux de la flèche ainsi que de la croix, et le renforcement éventuel du plancher de la salle des cloches.

Trois entreprises ont répondu. Après analyse menée avec l'appui du cabinet Daouad, il est proposé au Conseil municipal de retenir le devis de l'entreprise Maison Grevet pour un montant total de travaux de 15 702,07 € HT soit 18 842,48 € TTC. La prestation comprend le démontage de la croix, des deux premiers niveaux sommitaux des pierres, du paratonnerre au radium ; la remise en place d'un paratonnerre ; la mise en place d'une couverture en lieu et place des pierres sommitales déposées ; la mise en sécurité du plancher de la chambre des cloches.

Monsieur le Maire précise qu'une demande de subvention peut être déposée auprès du Département d'Ille-et-Vilaine au titre du dispositif « conservation et restauration du patrimoine », à hauteur de 40 % du montant total des travaux d'urgence.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise Maison Grevet pour un montant de 15 702,07 € HT ;**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département d'Ille-et-Vilaine, au titre du dispositif « conservation et restauration du patrimoine » ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Maire

Bertrand CHEVESTRIER

